



IDÉES
Les accommodements
dans un Québec souverain
Page B 5



JUSTICE
Les méthodes policières
sous la loupe
Page B 3

CAHIER **B**

PERSPECTIVES

Être ou ne pas être métropole culturelle ? *Le Rendez-vous novembre 2007 doit éviter la grande messe pour convertis*

Le Rendez-vous novembre 2007 - Montréal, métropole culturelle suscite d'immenses attentes. Le grand sommet qui se déroulera les 12 et 13 novembre au Palais des congrès dessinera l'avenir - sur un horizon de dix ans - de Montréal comme métropole culturelle digne de ce nom, selon ses organisateurs. Mais ce genre d'exercice d'échange et de concertation dont les Québécois sont si friands peut-il vraiment changer la donne?

FRÉDÉRIQUE DOYON

La planète Montréal n'est pas réputée pour sa gouverne mirabolante en matière de grands projets culturels. Celui d'une maison de l'Orchestre symphonique de Montréal a avorté plusieurs fois avant qu'on n'annonce son ancrage sur l'esplanade de la Place des Arts; les grands festivals ont dû passer le cap de leurs 25 ans avant qu'on ne songe à les pérenniser. Le sommet guérira-t-il la métropole de cette maladie chronique? La campagne de charme auprès des investisseurs privés se fera-t-elle au détriment du financement public des arts et de la culture?

On parle pourtant déjà du Rendez-vous comme d'un succès, avant même sa tenue. Il est vrai que les organisateurs ont réussi le tour de force de réunir autour d'une même table pendant plusieurs mois des représentants des trois ordres de gouvernement, du milieu culturel et du secteur des affaires pour cerner ensemble les enjeux de la métropole.

«Le casting réuni est vraiment unique: les discussions vont se faire avec toutes les parties concernées», signalait cette semaine au Devoir Simon Brault, président de Culture Montréal et initiateur des deux sommets.

Vrai aussi que le nombre d'inscriptions (1200 au moment d'écrire ces lignes) cristallise l'intérêt (l'urgence?) de tous de voir les choses bouger. Et ce, à une période de surcroît peu favorable pour Montréal avec deux gouvernements minoritaires en quête de votes issus des régions québécoises qui, elles, accusent la métropole de tous les maux, à commencer par l'immigration et les accommodements raisonnables.

«Il n'y a pas d'appétit politique, ni à Ottawa ni à Québec, pour Montréal», rappelle M. Brault. Avoir réussi à provoquer une discussion sur ce terrain-là en 2007, pour moi, c'est une immense victoire.

Cette mobilisation a certes de quoi réjouir et donner espoir à la plupart des acteurs du milieu. Un optimisme plus dynamique qu'attentiste, comme en témoignent les récentes sorties du Conseil interculturel de la Ville et de la coalition «Pour des quartiers culturels à Montréal». Même si on s'inquiète un peu de l'après-sommet.

«Je suis sûre qu'il y aura des actions concrètes qui sortiront de cela si on peut sortir du sommet en poursuivant la mobilisation», prédisait Louise Roy, présidente du Conseil des arts de Montréal. «Il y a un "momentum"», croit Florence Juncà-Adenot, femme d'affaires et professeur en études urbaines et touristiques. «Le milieu culturel est prêt, mais il a besoin de moyens. Le milieu des affaires a fait beaucoup d'efforts, et il est prêt à aller plus loin. Mais ça prend des leaders forts qui poussent, autant pour réaliser les infrastructures que pour développer des activités artistiques.»

Ces propos suivent le mot d'ordre qui a précédé le sommet: mettre fin au cynisme et au fatalisme qui règnent actuellement sur Montréal.

Stratégie fourre-tout?

La mobilisation montre de tous les acteurs pourrait toutefois avoir les défauts de ses qualités. On veut donner voix au plus grand nombre à propos de plusieurs sujets, mais tous ne pourront pas monter sur la tribune. Plusieurs organismes craignaient cette semaine que leur droit de parole soit nié au sommet à cause du trop grand nombre de participants. Cinq réunions plénières portant chacune sur un sujet

(améliorer l'accès à la culture, investir dans la culture, enrichir la qualité de vie, favoriser le rayonnement de Montréal et lui fournir les moyens d'une métropole culturelle) ouvriront les micros à 13 interventions planifiées de trois minutes et dix interventions spontanées de deux minutes en provenance du public. C'est à la fois trop et trop peu. Il ne faudrait pas que le sommet prenne des airs de Commission sur les recommandations culturelles...

«C'est un signe de santé qu'autant de gens se mobilisent, fassent savoir qu'ils sont intéressés à apporter une contribution», reconnaît Gérard Beaudet, de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. «Là où j'ai certaines craintes, c'est dans la suite qui est donnée à tout cela. La première journée des sommets [en 2002], à quelques exceptions près, a fini par donner quelque chose comme une liste d'épicerie où tout le monde trouve son compte mais où, collectivement, on peut douter que les résultats soient à la hauteur des attentes.»

M. Beaudet se réfère à ces expériences récentes, notamment la politique du patrimoine à laquelle il a collaboré. Le document de travail initial comptait 40 pages; la version finale en fait plus de 90. «Il y a une espèce d'enflure qui montre que ce n'est pas une mécanique de sélection stratégique mais [une formule] où tout le monde qui lève la main est ajouté. J'ai l'impression qu'il faut donner satisfaction à tout le monde.

Le problème des sommets, c'est que c'est devenu une grande messe pour convertis. Il y a très peu de voix discordantes.»

Les organisateurs du sommet ont pourtant répété que le Rendez-vous évitera la liste d'épicerie de demandes d'aide, le festival des litanies ou les énumérations d'annonces d'investissements. Pour ce faire, ils ont réalisé un plan d'action vraiment ambitieux.

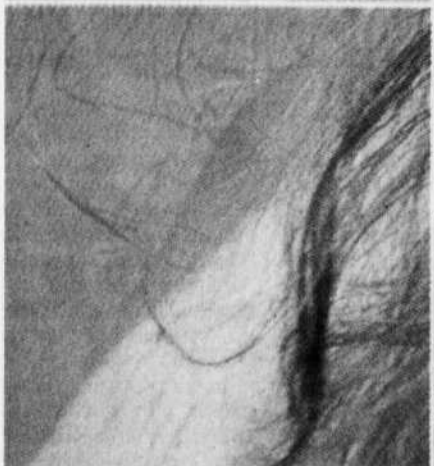
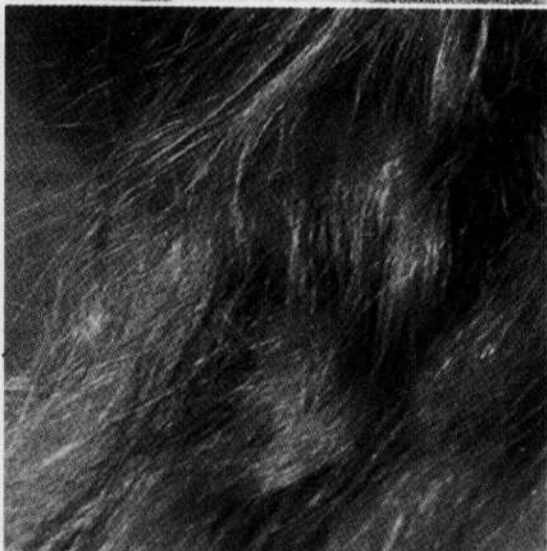
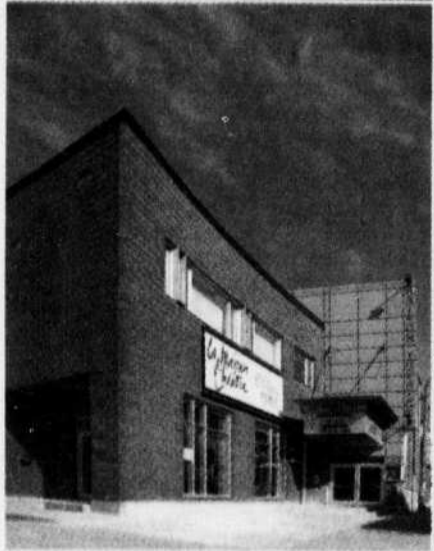
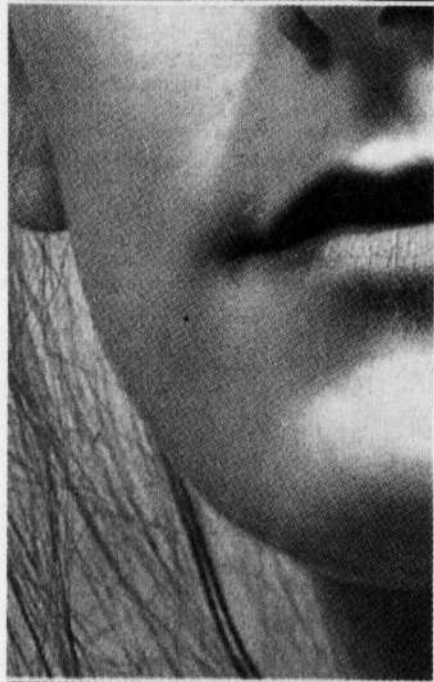
«On voulait un plan précis, complet, étoffé, pour ne pas se retrouver à se demander qu'est-ce qu'on fait mais comment on le fait, pour discuter des vrais enjeux», indique M. Brault.

Les sujets des cinq plénières, auxquelles participeront systématiquement le maire et les ministres fédéral et provincial, reprennent en fait les cinq orientations du plan. Le programme aborde autant les réalisations concrètes, par exemple regarnir les bibliothèques municipales et réussir le Quartier des spectacles, que des stratégies politiques d'avenir, notamment favoriser le droit à la culture pour tous par la médiation culturelle et accroître le recours aux mesures fiscales pour diversifier les ressources financières du développement culturel.

Il y a des énoncés fermes, annonçant des engagements qui will seront tout autant. Et il y en a d'autres plus mous, où on sent moins l'urgence d'agir.

«Le plan d'action n'est ni l'aboutissement ni le point de départ du sommet», insiste Mme Hudon pour faire valoir qu'il s'agit d'un *work in progress*, pour reprendre une expression chère aux artistes, que tous sont invités à commenter, à modifier. Les démarches ont commencé il y a 18 mois avec les partenaires; le sommet donnera un bon coup de manivelle, mais le travail se prolongera au cours des mois et des années qui suivront sa tenue. D'importantes annonces ont d'ailleurs précédé le sommet (l'aide au projet d'expansion du Musée des beaux-arts de Montréal, le programme de rénovation des infrastructures), d'autres le suivront. Tout ne se jouera donc pas pendant ces deux journées.

VOIR PAGE B 3: CULTURE



Les lettres et les sciences au tableau d'honneur

Deux professeurs de l'UQAM remportent un Prix du Québec, la plus haute distinction décernée par le gouvernement québécois.



PRIX ATHANASE-DAVID
Paul Chamberland
Professeur associé au Département d'études littéraires,
Prix Athanase-David, décerné à un écrivain pour l'ensemble
de son œuvre.



PRIX MARIE-VICTORIN
Yves Bergeron
Professeur au Département des sciences biologiques, titulaire
de la Chaire industrielle CRSNG/UQAT/UQAM en aménagement
forestier, Prix Marie-Victorin, attribué à un chercheur en sciences
pures et appliquées.

uqam.ca

UQAM
Prenez position

PERSPECTIVES

Plus ça change...



Gil Courtemanche

On connaît la chanson. Lysiane Gagnon rappelait jeudi dans sa chronique de *La Presse* qu'elle avait publié une série de reportages alarmistes sur la qualité du français en 1975. La réaction des lecteurs avait été à ce point horrifiée que *La Presse* avait décidé de transformer ces reportages en petit livre. Le même journal revient cette semaine avec une série d'articles sur le même sujet et avec le même constat: c'est une catastrophe, et il n'existe que des linguistes postmarxistes pour dire le contraire.

Que faire? En ces domaines où tout le monde a une opinion, les politiciens réagissent rapidement, comme les amateurs de La Cage aux sports. À La Cage aux sports, on disait que l'avenir du Canadien passait par Guillaume Latendresse; à Québec, la ministre rétorque que l'avenir du français doit passer par la dictée. Cela ne peut pas nuire, tout comme le jeune allier gauche ne nuit pas au Canadien, mais 1000 dictées ne remplaceront jamais un enseignant et un programme qui ne privilégie pas le français correctement écrit, correctement parlé et bien compris.

On dira qu'il faut revoir la formation des enseignants. C'est comme l'œuf et la poule. On ne peut pas enseigner le français à l'université, on y enseigne la didactique du français, et il est normal que les enseignants en général connaissent mal leur langue parce qu'ils ne l'ont pas étudiée à l'école. On dira qu'il faut changer les programmes et les méthodes, mais là encore, l'œuf et la poule se pointent. Qui mettra en œuvre ces nouvelles approches? Les enseignants.

Le problème du français au Québec est beaucoup plus profond et paradoxal. Pour résumer, disons que nous défendons l'espace francophone en Amérique mais que nous nous foutons du français. La société québécoise a toujours entretenu une sorte de rapport schizophrène avec sa langue maternelle. C'est la langue qui fonde la nation qui en pousse même certains à vouloir proscrire des droits si on ne la baragouine pas, mais c'est aussi une langue étrangère. C'est la langue des Français de France, celle de l'élite et des intellectuels. Et nous, Québécois, parlons et écrivons à notre manière.

Passons sur l'absence historique des Français ici, sur la survivance au Québec d'un français vieillot, plein de charme et de beauté, et sur les contrastes qui apparaissent plus tard entre le français d'ici et celui de Paris ou de Lyon. Le mal est plus profond. Je viens d'une famille de la classe moyenne où on était fier de sa langue; pas de l'accent français mais du français. Écolier, je découvris rapidement que le français correct n'était pas un atout dans une cour d'école. Si je ne parlais pas comme une «tapette», je parlais comme un intellectuel, terme encore méprisant dans son acception québécoise.

Passons aussi rapidement sur l'élevation du «joual», idiome de mon quartier natal, au rang de langue libératrice par les pédagogues révolutionnaires. Passons encore, même si c'est important, sur les grandes théories progressistes de l'oralité de l'apprentissage de la «communication», qui permettaient au cri primal de remplacer un adjectif bien senti et bien choisi. On apprenait que le français n'était pas la langue du peuple et que, à la limite, son apprentissage constituait un outil d'aliénation pour l'élite capitaliste productiviste. C'est le nationalisme gauchiste des pédagogues québécois qui a tué l'enseignement du français il y a bien longtemps; maintenant, tous les œufs ressemblent à la poule.

François Cardinal a développé dans un petit livre une thèse intéressante: les Québécois sont parmi les plus écologistes de la planète en pensée mais font partie, tant individuellement que collectivement, des pires pollueurs du monde occidental. Grands parleurs, petits faiseurs: voilà une belle expression, à la fois française et québécoise. À propos de la qualité du français, nous entretenons la même attitude. Nous ferons l'indépendance du Québec pour sauver notre langue, mais pour l'écrire correctement, nous ne ferons rien.

Le français est un problème d'école parce que c'est là qu'on l'enseigne, mais c'est avant tout un problème de société. Comment demander aux enfants de parler mieux que Guy A. Lepage ou que les ados attardés de *Loft*? La norme du langage est déterminée par trois lieux: l'école, la famille et la télévision. Le plus faible de ces lieux est l'école. Ne demandez pas aux enseignants de se battre contre Lepage et Julie Snyder, de se battre contre les messages texto et les marionnettes de Dollarama que Radio-Canada vient d'acheter. Ne demandez pas aux écoles de remplacer la société.

Je n'aimais pas les dictées ni les cours de français. J'étais un écolier normal. Il existe quelque chose d'oppressant et d'intimidant dans l'obligation d'apprendre une langue qu'on croit posséder et qu'on parle. J'ai quitté cette relation malade en abordant les livres. Ce n'était pas de la grande littérature mais de bonnes histoires et, pour en suivre les péripéties, pour bien comprendre le comportement du héros, il fallait bien que je me concentre sur les phrases et les mots et que j'en remarque les accords. L'orthographe du mot s'imprimait dans mon subconscient autant que son sens, que je vérifiais dans un dictionnaire. La construction de la phrase s'imposait. Je m'en souvenais le lendemain quand je devais écrire une narration. Je ne voulais pas apprendre le français, je voulais comprendre l'histoire. Mais voilà, même cela, grâce aux pédagogues, aux gouvernements et à la société qui méprise le livre, n'est plus possible. On ne lit pas dans les écoles. Il n'y a pas de livres dans les écoles, seulement des programmes de compétences transversales et des objectifs de «diplomation». Et au nom de la nation, nous continuons à former des ignorants. Pas de mots, pas d'histoire, pas de culture générale, rien. Le *Loft* comme système d'éducation.

Après l'ascension, l'incertitude

Les économistes s'interrogent sur le comportement à venir du dollar canadien

Décidément, le huard se reprend pour toutes ses années de vol en basse altitude. En touchant cette semaine 1,10 \$US, il a toutefois suscité chez bon nombre d'économistes une réflexion inévitable: redescendra-t-il? Et si oui, quand?

FRANÇOIS DESJARDINS

Même après une remontée du dollar canadien de 30 cUS en cinq ans, la boule de cristal n'était pas aussi claire pour tout le monde. Aussi récemment que ce printemps, lorsque le huard se situait à 90 cUS, l'économiste qui osait prédire un dollar à parité avec la devise américaine s'exposait à un certain risque: un regard incrédule, un sourire en coin, ou encore le classique «Vraiment? Et vous vous basez sur quoi, au juste?».

Maintenant que le huard a explosé d'environ 20 % en seulement six mois et fracassé son record des temps modernes, qui remontait à 1957, ces mêmes spécialistes sceptiques ne savent plus trop sur quel pied danser. Ce qui est sûr: certains d'entre eux croient dur comme fer que le dollar, à 1,07 \$US ou à 1,10 \$US, est allé trop loin. Ce qui l'est moins: le temps qu'il faudra pour que le huard redescende.

Clément Gignac a longtemps suscité la risée chez ses collègues, à Montréal et à Bay Street, en estimant que le huard, tôt ou tard, se négocierait d'égal à égal avec le dollar américain. Un mois et demi après que les deux monnaies eurent finalement joué du coude sur les marchés, il prédit au dollar canadien... une trajectoire inverse!

«Notre cible, c'est 1,03 \$US sur 12 mois», dit M. Gignac, économiste en chef à la Financière Banque Nationale. «Ça fait drôle de dire ça, mais c'est la première fois en huit ans que soudainement je suis pessimiste face au huard! Il a monté tellement vite depuis quelques mois...» Du début de juillet à la fin de septembre, rappelle-t-il, le dollar s'est négocié en moyenne à 96 cUS. «Il faut garder la tête froide, et on pense que la fourchette cible du dollar, c'est plutôt entre 1 \$US et 1,04 \$US», ajoute-t-il en précisant que «la parité est là pour de bon».

Si le dollar canadien s'est apprécié aussi rapidement au détriment du dollar américain, c'est entre autres parce que celui-ci est en chute libre face à plusieurs devises, dont l'euro. Au rang des coupables:



PETER JONES REUTERS

Il semble bien que le dollar canadien restera fort encore quelque temps.

le ralentissement de l'économie américaine, dû à sa récession immobilière, et la baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine. De plus, le baril de pétrole se négocie à près de 98 \$US et le cours des matières premières, comme le nickel et le cuivre, a rebondi.

« On pense que la fourchette cible du dollar, c'est plutôt entre 1 \$US et 1,04 \$US »

«L'ensemble des variables fondamentales derrière l'appréciation récente du dollar canadien reste positif, et il ne semble pas opportun de parier contre un retournement de la tendance à brève échéance», ont écrit jeudi les économistes du Mouvement Desjardins dans une note de recherche. Leur prévision est différente. Leur modèle économétrique de taux de change montre que, «si les prix du pétrole et des métaux se maintiennent aux niveaux actuels sur une base durable, le huard devrait converger au cours des prochaines années à une valeur d'équilibre d'environ 1,09 \$US».

La Banque du Canada

Faute d'une baisse de la demande pour les matières premières, le frein qui sera appliqué au dollar canadien pourrait venir d'ailleurs: la Banque du Canada. Sa prochaine décision au sujet des taux d'intérêt sera publiée le 4 décembre. Déjà, le Québec et l'Ontario, où les entreprises manufacturières ont de la difficulté à exporter, font savoir qu'ils verraient d'un bon œil une

baisse des taux. Cela aurait pour effet de souffler un peu de froid sur l'économie et le dollar.

La pression politique, faut-il le rappeler, a cependant peu de chances de produire un résultat. Outre une clause vétuste dans sa loi qui permettrait l'intervention du ministre des Finances, ce qui paraîtrait mal aux yeux du G7, la Banque du Canada est indépendante du gouvernement fédéral. Sa mission première: contrôler l'inflation.

«Le quart de notre économie est liée aux exportations. Quand le dollar grimpe de 25 % en neuf mois, peu d'entreprises peuvent s'ajuster à ça facilement», dit toutefois M. Gignac. Et le ralentissement américain s'en vient. «A un moment donné, peut-être que la Banque du Canada va estimer que l'économie est plus importante que l'inflation...»

La banque sait fort bien que l'économie canadienne roule à deux vitesses. En Alberta, la croissance économique s'est chiffrée l'an dernier à 6,6 %. Et selon les dernières données, l'inflation y galope au rythme annuel de 4,6 %. La situation dans l'Est canadien est différente. Le Québec et l'Ontario ont affiché en 2006 une croissance économique de 1,7 % et de 2,1 %. La vigueur du dollar a fait tellement mal aux exportateurs depuis quelques années qu'au Québec seulement, on estime à plus de 100 000 le nombre d'emplois qui ont disparu. En septembre, l'inflation au Québec s'est établie à 1,9 %

alors qu'en Ontario elle s'est chiffrée à 2,3 %.

Casse-tête

Le casse-tête est le suivant: si la Banque du Canada abaisse son taux directeur, elle pourra permettre au dollar de descendre un peu, ce qui ferait plaisir aux entreprises manufacturières des provinces centrales. L'inconvénient, c'est que l'inflation dans l'Ouest risquerait de grimper encore plus.

Une semaine après qu'un de ses ministres se fut inquiété des priorités de la Banque du Canada, le premier ministre Jean Charest s'est mis de la partie jeudi. Il souhaite rencontrer ses homologues provinciaux pour discuter du dollar et a écrit à Stephen Harper pour qu'il organise le rendez-vous. Ce dernier entend voir les chefs d'ici le début de 2008.

Entre-temps, M. Gignac croit que la banque changera en effet de priorité, du moins officieusement. Plusieurs facteurs joueront un rôle dans cette décision, pense-t-il. D'abord, les baisses de prix annoncées par les grandes chaînes de magasins auront un effet baissier sur l'inflation. Ensuite, les problèmes manufacturiers entraîneront du chômage à la hausse dans le sud de l'Ontario et peut-être dans certaines régions du Québec.

«Les priorités vont un peu changer. Je ne sais pas si la banque va abaisser son taux, mais au moins il y aura des indications concernant le déséquilibre des risques auquel fait face l'économie canadienne», dit-il. Si la banque change son discours, ça dégonflera le ballon un peu.»

Le Devoir

La Tunisie des illusions perdues

«On y a tous cru. Ben Ali, c'était le sauveur. Le 7 novembre 1987, je me suis dit: "Quel

que soit le régime à venir, on va respirer!" On n'en pouvait plus de 30 ans de bourguibisme. L'arrivée de Ben Ali, ça a constitué un formidable espoir! Il s'arrête, fouille dans ses souvenirs, puis reprend: «On a assez vite déchanté. La réalité ne collait pas avec les engagements. Au début, on s'est rassurés en se disant qu'il y avait des tiraillements au sein du pouvoir. Puis il y a eu les arrestations des islamistes. Puis le musellement de la gauche, puis de tous les démocrates. Et ça n'a jamais cessé...»

Les propos de Lotfi, pharmacien dans un village proche de Monastir, on les entend à l'infini en Tunisie, en ce 20^e anniversaire de l'arrivée au pouvoir de Zine el-Abidine Ben Ali. Le 7 novembre 1987, celui qui est à l'époque premier ministre évince en douceur le vieux chef de l'Etat, Habib Bourguiba, devenu sénile. Pas une goutte de sang. La population n'en a alors que plus de gratitude pour le nouveau venu, qui promet la démocratie et déclare: «On ne saurait être président à vie.»

Vingt ans plus tard, les propos sont amers. Si les Tunisiens admettent, du bout des lèvres, que le pays s'est développé et que le niveau de vie a augmenté, ils expriment, pour la plupart, mal-être et frustration. La Tunisie d'aujourd'hui, c'est le pays des illusions perdues. Coupés de la population, les touristes qui se bronzent sur les plages de Mahdia et Monastir sont loin de pouvoir l'imaginer.

Les droits de l'homme? Ici, au Sahel, à quelque 250 kilomètres au sud de Tunis, on s'en préoccupe peu. «C'est un luxe, pour nous», disent les habitants. Leur souci majeur, ce n'est pas tant le pouvoir autoritaire du président Ben Ali que leur situation socioéconomique. «Le miracle tunisien? Parlez plutôt de miracle! Les données macroéconomiques sont peut-être bonnes, mais notre vie quotidienne, elle, va de mal en pis!», grogne Salah, enseignant et père de trois enfants, qui croule sous les dettes comme la quasi-totalité de ses compatriotes.

«Le problème fondamental, en Tunisie, ce n'est pas la création de la richesse — il y en a — c'est la répartition de cette richesse», souligne Hassine Dimassi, professeur d'économie à l'Université de Sousse. Si les Tunisiens sont mécontents, c'est, dit-il, parce qu'ils se sentent «globalement lésés», même quand leur situation n'est pas, objectivement, catastrophique.

En Tunisie, plus encore que dans les autres pays du Maghreb, le fléau des diplômés chômeurs ronge la société. Quitter la Tunisie pour trouver du travail et échapper, dans le meilleur des cas, à un emploi précaire et mal payé, c'est l'idée fixe de la plupart des jeunes, encouragés par leurs parents. Depuis 2000, Nejib, 29 ans, a tenté à quatre reprises de quitter la Tunisie pour rejoindre l'Italie à bord d'embarcations de fortune. Les trois premières fois, il avait payé un passeur. La dernière fois, c'était lui le passeur. Chaque fois, en raison de la vigilance des gardes-côtes ou d'avaries, il a échoué. Grand, mince, nerveux, Nejib s'exprime avec une rage butée: «Je veux aller vivre en Europe et j'y arriverai! En Tunisie, l'homme n'a pas de valeur. On est des esclaves modernes.»

Beaucoup s'inquiètent de l'abandon du combat collectif. Hamida Dridi, médecin à Monastir, très engagée dans des mouvements de défense des libertés, raconte que l'un de ses fils lui dit souvent: «Tu as un travail et un salaire. De quoi te plains-tu? Moi, je ne fais pas de politique. Le prix à payer est trop élevé. Je veux vivre. Le reste, je m'en fous!»

Cette dépolitisation affecte l'ensemble de la population. Pourtant, les actes de résistance individuels se multiplient, y compris dans les coins les plus reculés de la Tunisie. Tel professeur de philosophie ou d'arabe ouvre régulièrement des discussions, en classe, avec ses élèves, et les incite à réfléchir. «Dans mon école, il y en a trois comme moi. Ils n'hésitent pas, par exemple, à qualifier les élections en Tunisie de mascarade», raconte un élève de terminale.

A Ksiebet, village perché réputé

pour son esprit frondeur, Rafik et Abderahmane, enseignants, et Mohammed, agriculteur, se battent pour faire vivre leur petite association, Les Amis du livre et de la liberté, et réclament inlassablement la réouverture de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, interdite d'activité dans tout le pays depuis plus de deux ans.

Si la peur recule au fur et à mesure que le mécontentement grandit, la prudence reste la règle. On se méfie toujours du voisin et des innombrables indicateurs. La population est de plus en plus caustique à l'égard du clan au pouvoir — en particulier la famille Trabelsi, du nom de l'épouse du chef de l'Etat, accusée de piller le pays —, mais elle est paralysée par un sentiment d'impuissance.

«Ben Ali pour l'éternité!» Ce n'est pas de la science-fiction. Le slogan a fait son apparition, il y a quelques mois, sur une banderole déployée sur la façade d'une entreprise publique, à l'initiative du tout-puissant parti au pouvoir, le Rassemblement pour la Constitution et la démocratie. Chaque jour, la presse publique vante «l'image rayonnante de la Tunisie, fruit de la pensée clairvoyante de Ben Ali». Personne n'est dupe. Pas même ceux qui chantent la gloire du président et le supplient, dans une surenchère burlesque, de briguer un nouveau mandat en 2009.

Aujourd'hui comme hier, certains se satisfont de la situation. Ils sont de plus en plus rares. D'autres s'en désespèrent. D'autres encore, estimant stérile d'entrer dans un affrontement direct avec le pouvoir, luttent de l'intérieur pour faire bouger les choses. Le président Ben Ali ne pourra pas toujours rester arc-bouté sur le statu quo, font-ils valoir. Il sera contraint, tôt ou tard, de desserrer la vis pour que la Tunisie aille de l'avant. Mais la grande force de ce régime, n'est-ce pas, en fin de compte, son extraordinaire capacité à entretenir l'illusion?

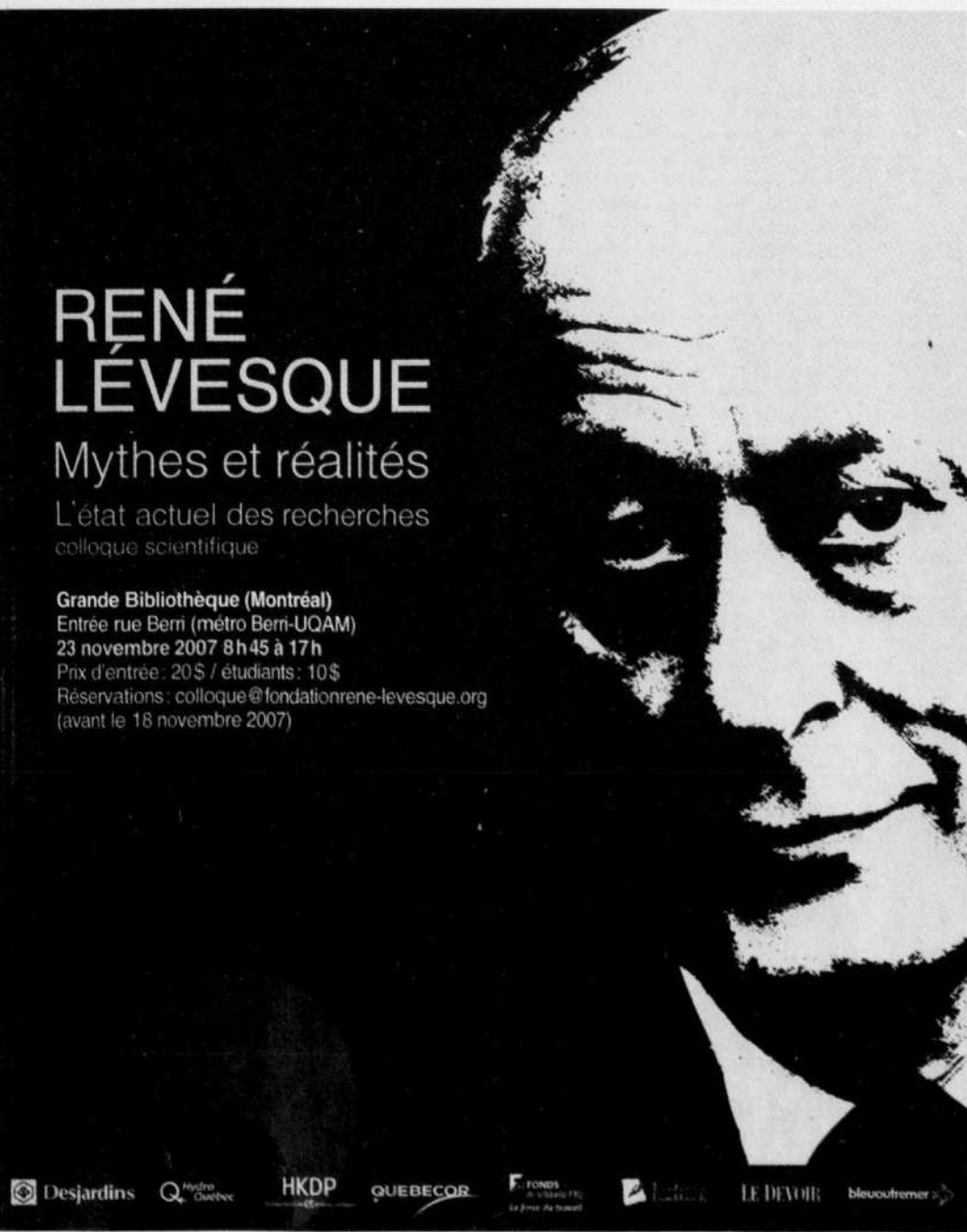
Le Monde

RENÉ LÉVESQUE

Mythes et réalités

L'état actuel des recherches
colloque scientifique

Grande Bibliothèque (Montréal)
Entrée rue Bern (métro Bern-UQAM)
23 novembre 2007 8h45 à 17h
Prix d'entrée: 20\$ / étudiants: 10\$
Réservations: colloque@fondationrene-levesque.org
(avant le 18 novembre 2007)



PERSPECTIVES

Les méthodes policières sous la loupe

La poursuite d'Alain Olivier contre le procureur général et la GRC jette un éclairage nouveau sur les agents-provocateurs

Alain Olivier a poursuivi le procureur général du Canada et la GRC pour 47,5 millions après avoir passé huit ans en prison en Thaïlande. Son procès au civil a jeté une lumière gênante sur les méthodes de la police fédérale.

BRIAN MYLES

Alain Olivier a obtenu ce qu'il voulait, 18 ans après son arrestation, en Thaïlande, pour trafic d'héroïne. Pour une fois, son sort n'est pas entre les mains d'agents provocateurs de la police ou d'un régime monarchique où les droits d'un accusé relèvent de la fiction. Sa cause sera tranchée par la justice canadienne.

Le juge de la Cour supérieure Michel Caron prendra en délibéré la poursuite de 47,5 millions intentée par Alain Olivier contre le procureur général et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) la semaine prochaine, après avoir entendu les remarques finales des parties. L'exercice final a commencé hier, et il se terminera au milieu de la semaine prochaine.

Les deux avocats de M. Olivier, Reevin Pearl et François Audet, sont persuadés d'avoir fait la preuve que leur client a été piégé injustement par les policiers de la GRC de la Colombie-Britannique, qui l'ont pris à tort pour un importateur d'héroïne dans le cadre de l'opération Déception. Cette enquête impliquant l'agent-source Glen Barry (un criminel travaillant pour la police) a débuté en 1987 dans le monde des petits truands de Gibsons, paradis de la côte ouest. Elle s'est terminée deux ans plus tard dans le chaos de Bangkok, où M. Olivier a été arrêté pour trafic de 2,4 kilos d'héroïne.

Un agent-double de la GRC, Derek Flanagan, est mort dans des circonstances nébuleuses lors de l'opération d'outre-mer financée par les contribuables canadiens. Des coups de feu auraient été tirés, mais la version officielle de la police veut que Flanagan soit tombé d'un camion en marche alors que des trafiquants locaux tentaient de prendre la fuite. Plaqué face contre terre dans un fossé à l'issue de la transaction avortée, Alain Olivier découvrait tout d'un coup que le gang criminel qui ne le lâchait pas d'une semelle depuis près de deux ans était en fait formé d'agents-doubles de la GRC. Ils avaient payé ses dépenses et fait le voyage en Thaïlande avec lui juste pour le pincer.

Explications stupéfiantes

Les explications données par la GRC pour justifier cette opération à la fois coûteuse et tragique ont connu une évolution pour le moins... stupéfiante. Alain Olivier est devenu une cible d'enquête de la plus haute importance (un trafiquant international en puissance) après que les policiers l'eurent confondu avec son frère jumeau, un criminel notoire, lors d'une recherche dans les dossiers criminels. Après avoir constaté leur erreur, ils ont néanmoins poursuivi leur enquête, car Olivier fonçait tout droit dans le piège tendu par l'agent-source Glen Barry et un agent-double de la GRC, Barry Bennett. Le Québécois était prêt à le aider à trouver une source d'approvisionnement d'héroïne en Thaïlande en échange d'un kilo pour lui-même, ce qui lui aurait permis de subvenir amplement à ses besoins de consommation.

Les policiers n'étaient pas si bêtes. À quelques mois de leur grand voyage en Thaïlande, ils se sont aperçus qu'Alain Olivier ne disposait ni des ressources, ni des contacts, ni du réseau de revendeurs nécessaires pour importer et vendre de l'héroïne sur le marché nord canadien. Qu'à cela ne tienne, ils ont quand même poursuivi leur travail. Alain Olivier «parlait le langage» des trafiquants, dira simplement l'agent Bennett lors de son témoignage devant le juge Caron. Olivier répétait sans cesse aux agents-doubles qu'il pouvait livrer la marchandise, dira aussi devant le juge le superintendant de la GRC en Colombie-Britannique à l'époque, Frank Palmer. «Il a senti l'odeur de l'argent.»

Depuis le temps que cette affaire traîne devant les tribunaux, les enquêteurs de la GRC ont pu réfléchir longuement aux justifications de l'opération Déception. Les contribuables canadiens seront heureux d'apprendre que le dévouement de la police montée dans la lutte contre le trafic de drogue est sans frontières. En effet, le but ultime de l'opération Déception visait à piéger «la source» d'Olivier en Thaïlande, at-on appris au procès.

Peu importe que la GRC ait utilisé les fonds publics canadiens pour piéger des criminels thaïlandais. Alain Olivier ne disposait d'aucune



Un agent-double de la GRC, Derek Flanagan, est mort dans des circonstances nébuleuses lors de l'opération en Thaïlande.

source en Thaïlande, c'est le plus important. Lors de voyages précédents, il avait réussi à acheter tout au plus de petites quantités d'héroïne pour sa consommation personnelle auprès d'un chauffeur de tuk-tuk (une sorte de taxi). C'est même un petit miracle qu'il ait réussi à trouver une jeune famille (deux sœurs et leur frère) prête à transiger avec lui, le soir fatidique du 19 février 1989. Il s'est dit apeuré et appâté par les agents-doubles. L'agent-source Glen Barry aurait laissé entendre que Barry Bennett était un tueur au sein de leur organisation factice, capable de liquider Olivier s'il ne les aidait pas. Et la perspective d'obtenir un kilo en récompense — d'une valeur potentielle de trois millions de dollars — faisait tout simplement saliver le junkie en lui. «Mon intention, c'était de leur fournir une source de drogue. Si je n'accomplissais pas ce bout-là, ils étaient pour me "passer", a dit M. Olivier lors de son témoignage. Je n'ai jamais eu de source.»

Provocation ou pas ?

La mort de l'agent Flanagan fut une tragédie pour la GRC. Sa dépouille est revenue en sol canadien enveloppée de l'étoffe d'un héros. Les policiers engagés dans l'opération Déception, qui s'est soldée par l'arrestation de plusieurs trafiquants de drogue de la région de Vancouver, ont tous été décorés pour leur bravoure.

Cette histoire à succès de la GRC serait demeurée intacte n'eût été la pugnacité d'Alain Olivier. Du fond de sa cellule à Bangkok, il a reconnu sa culpabilité aux accusations de possession et trafic d'héroïne portées contre lui. En échange, sa condamnation à la peine de mort a été commuée en une sentence de prison à vie. Grâce au travail du journaliste Victor Malarek et à celui de Pierre Foglia, son histoire abracadabrante est revenue dans l'actualité. La Commission des plaintes du public contre la GRC s'est penchée sur l'affaire. Finalement, Alain Olivier a été rapatrié au Canada en 1997 pour y terminer sa peine, sous recommandation du solliciteur général, Herb Gray. La lettre de rapatriement véhicule encore des faussetés, plus de dix ans après les faits, à savoir qu'Alain Olivier détenait un casier judiciaire. Or il n'en a jamais eu avant de rencontrer l'agent Bennett et ses collègues de la police.

Les avocats d'Alain Olivier soutiennent qu'il s'agit d'un cas flagrant de «provocation policière», une méthode controversée. N'eût été les menaces et les invitations répétées des agents-doubles, jamais il ne se serait rendu en Thaïlande. Dans les affaires de provocation, les tribunaux ont établi que la police doit trouver un juste équilibre entre deux intérêts sociaux: la restriction de l'usage de ces techniques au minimum d'une part et la nécessité de lutter contre la criminalité d'autre part. Il est clair que ces techniques peuvent être utilisées par les policiers pour coincer des criminels.

Contre toute attente, le procureur général et la GRC ont fait entendre deux témoins seulement. Ils ont annulé la comparution de tous les autres, écourtant du coup le procès d'environ deux mois. Selon les prétentions des avocats fédéraux, David Lucas et Marie Marmet, la preuve soumise par Alain Olivier confirme leur vision du dossier. À savoir que les policiers détenaient des motifs raisonnables de croire qu'Alain Olivier pouvait être impliqué dans le trafic international de drogue. Entre 1987 et 1989, le junkie en mal de sensations s'est vanté à maintes reprises de ses prouesses et contacts dans ce business sordide auprès des agents-doubles. Il se targuait d'avoir déjà ramené trois à six onces d'héroïne de la Thaïlande, une quantité considérable. D'un point de vue légal, c'était amplement suffisant pour justifier le début d'une enquête à son sujet.

Qui plus est, les agents-doubles ne l'ont pas forcé à commettre de crimes, ils lui ont tout simplement fourni l'occasion de le faire. M. Olivier a dit au procès qu'il a agi sous les menaces et la crainte d'être tué. Selon sa version des faits, Glen Barry et Barry Bennett avaient concocté un faux scénario de meurtre, sur un bateau de pêche, afin de l'effrayer et de le contraindre à obéir aux ordres. Cette version a été niée avec véhémence par le policier Bennett.

L'incident du bateau pourrait être déterminant quant à l'issue de la poursuite. C'est la parole d'un ex-junkie contre celle d'un policier. C'est la différence entre des actes commis sous la contrainte ou librement par Olivier. Celui-ci a d'ailleurs reconnu qu'il avait fait passablement «de naïvetés» dans son ancienne vie. Pour le juge Caron, la tâche qui s'annonce est considérable. Il devra en effet départager la part de responsabilité d'Olivier et des policiers dans cette triste histoire où l'image de tous les acteurs en présence est écorchée.

Le Devoir

CULTURE

SUITE DE LA PAGE B 1

À quoi donc peut-on s'attendre? Le Quartier des spectacles est évidemment sur toutes les lèvres. Les plus optimistes prédisent une hausse du budget du Conseil des arts de Montréal, le renforcement des pôles culturels des arrondissements et de bons coups en matière de diffusion culturelle, de protection du mont Royal et de mise en valeur du Havre.

Certains sont moins convaincus. «L'événement lui-même ne fera sans doute que confirmer des projets déjà annoncés: Quartier des spectacles, rénovation, immobilisations, etc.», avance Guy Bellavance, de l'INRS Urbanisation, Culture et Société de l'UQAM, qui reste tout de même positif.

Chose certaine, on n'investira pas seulement dans le béton, bien au contraire. Les plus petits dossiers, les plus sous-estimés aussi, feront du chemin à l'ordre du jour.

«La relève, la médiation culturelle et la diffusion en danse, il va y avoir là des avancées qui ne seraient jamais produites autrement parce qu'ils ne sont pas dans les cercles de pouvoir et de décision», promet Simon Brault, qui parle d'un

processus partant de la base des préoccupations des milieux et non du haut des décisions ministérielles.

Mais encore? «Vous ne serez pas renversés, mais on va avoir de très bons signaux, et ce, pour des projets qui s'étendent sur plus d'un an», prédit Isabelle Hudon.

Les organisateurs insistent beaucoup sur un changement de ton général et la qualité de l'écoute, les gouvernements ayant laissé de côté leurs prérogatives, leur calendrier politique et les obsessions d'imputabilité. Mme Hudon raconte la longue mais fructueuse mise à bas des masques du jeu politique tout au long du processus.

C'est un jeu qui revient naturellement au galop, si on en croit les propos des ministres provinciaux (Christine St-Pierre) et fédéraux (Michael Fortier), qui se renvoient la balle en matière d'actions hier dans *Le Journal de Montréal*. Avec des attentes d'un côté et une écoute attentive de l'autre, il est difficile de passer à l'action.

Une main tendue au privé

Une réussite incontestable réside dans la mobilisation des gens d'affaires. Quelque 150

personnalités du secteur privé seront au rendez-vous, ce qui accroît la pression sur les gouvernements. Mme Hudon, qui défend un sommet de la culture «dans une perspective économique», a répété que si ceux-ci donnent le ton, comme ils sont invités à le faire, le privé suivra.

Mais il ne faudrait pas que le rendez-vous se résume à tendre la main aux gens d'affaires. «Il ne faut pas perdre de vue que le soutien aux créateurs et à la diffusion est important», rappelle Louise Roy, du Conseil des arts de Montréal, qui souligne toutefois l'importance du rôle de mentorat et le don d'expertise que peuvent offrir les entreprises.

«Je ne militais pas pour un désengagement de l'État, loin de là, dit Mme Hudon. Mais il faut faire assez de bruit à Montréal pour que les entrepreneurs et les leaders de la communauté des affaires se préoccupent et investissent davantage dans la culture. On n'a jamais créé un sentiment d'urgence autour de la culture comme on l'a si bien fait pour la santé et l'éducation.»

Et s'il y a une chose qu'on espère de ce sommet, c'est bien cela.

Le Devoir



Michel David

Les hypocrites

Mario Dumont fait flèche de tout bois dans sa nouvelle croisade pour abolir les commissions scolaires. Jeudi, à l'Assemblée nationale, il leur a reproché d'avoir utilisé l'argent dont les écoles auraient bien besoin pour rembourser illégalement des contributions faites à la caisse électorale du PLQ et du PQ.

Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a répliqué en rappelant que le député de Chauveau, Gilles Taillon, qui a également droit au titre d'adjoint au chef de l'ADQ, a été nommé l'été dernier par le Directeur général des élections (DGE) pour avoir incité des entreprises à contribuer tout aussi illégalement à la caisse de son parti.

La semaine dernière, toute la classe politique, avait pourtant profité du vingtième anniversaire du décès de René Lévesque pour s'autocongratuler de la santé de nos mœurs politiques depuis l'adoption de la Loi sur le financement des partis politiques en 1977. Après Céline Dion et le Cirque du Soleil, ce serait le troisième joyau que le monde entier envie au Québec.

Il est vrai que la situation actuelle n'a rien à voir avec celle qui prévalait durant la «Grande Noirceur», alors que l'octroi des permis et les ristournes sur les achats gouvernementaux avaient été érigés en un système qui aurait fait passer le scandale des commandites pour une velle.

Le pouvoir attirant l'argent aussi sûrement que les mouches se ruent sur le miel, ces pratiques assurément au parti qui exerçait un avantage quasi insurmontable sur ses adversaires. Ainsi, aux élections de 1956, à l'apogée du règne de Duplessis, les dépenses de l'Union nationale avaient été huit fois supérieures à celles du Parti libéral.

Malgré cet indéniable progrès, c'est un secret de Polichinelle que la loi de René Lévesque est devenue une véritable passoire. Au fil des ans, ses failles ont été documentées abondamment et tout le monde s'accorde pour dire qu'il faudrait bien les corriger. En réalité, on s'en accommode très bien.

◆ ◆ ◆
Durant les audiences de la commission Gomery, l'ex-président de Groupaction, Jean Brault, avait raconté comment un solliciteur du PQ lui avait donné un cours de «contributions 101». Puisque la loi interdit aux entreprises de contribuer à la caisse des partis politiques, il suffisait de demander à ses employés de le faire, soit en signant un chèque, soit en achetant des billets pour un cocktail, et ensuite de les rembourser.

Par la suite, la commission présidée par le juge Jean Moisan a établi que Groupaction avait contribué 96 400 \$ à la caisse du PQ et 8325 \$ à celle du PLQ. Dans le cas du PQ, «le parti connaissait cette situation et il fermait les yeux». Dans le cas du PLQ, «rien ne prouve que le parti connaissait la situation».

Les révélations de la commission Gomery étaient si choquantes qu'il était toujours possible de voir en Jean Brault une brebis galeuse peu représentative du milieu des affaires. Le cas de Tecsubit, qui était la deuxième société d'ingénierie en importance au Québec, est beaucoup plus troublant.

Le Soleil rapportait la semaine dernière le témoignage de son ex-président, Guy Fournier, devant la Cour d'appel, qui entendait une requête du ministre du Revenu, lequel tente depuis des années de récupérer l'argent dont il a été privé en raison des contributions illégales versées aussi bien au PQ qu'au PLQ par les cadres de Tecsubit.

«Après une rencontre avec les autorités des différents gouvernements, du solliciteur en question, moi, je déterminais là, à mon bureau, le nombre de personnes autour de moi, des cadres principalement, à qui je pourrais demander de faire des contributions politiques pour maintenir notre bonne réputation vis-à-vis des donateurs d'ouvrage et aussi, principalement, pour être considérés dans les contrats futurs», a expliqué M. Fournier. A bien y penser, on n'est peut-être pas si loin de la «Grande Noirceur».

◆ ◆ ◆
Le Directeur général des élections, qui est responsable de l'application de la Loi sur le financement des partis politiques, plaide depuis longtemps en faveur d'un resserrement de ses dispositions, mais il se heurte à ce qu'on pourrait qualifier de résistance passive.

À sa demande, un groupe de réflexion comprenant des personnes choisies par les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale a été constitué en avril 2005. «Il est important de sauvegarder la confiance des citoyens du Québec dans notre système électoral et dans nos institutions démocratiques», peut-on lire dans la préface du rapport qui vient d'être rendu public. Il est cependant permis de douter que les recommandations formulées permettront d'atteindre «cet objectif fondamental à toute démocratie».

D'entrée de jeu, les trois partis ont exclu la possibilité d'autoriser les contributions des personnes morales, entreprises, syndicats ou commissions scolaires, comme le recommandait le juge Moisan. Même l'hypothèse de permettre le financement d'entreprises au moyen d'une fiducie administrée par le DGE a été écartée.

Les deux principes de base de la réforme de 1977 étaient l'exclusion des personnes morales du financement et la divulgation de l'identité des contributeurs. Le problème est que les entreprises contribuent maintenant de façon détournée sans que leur nom n'apparaisse nulle part.

Le DGE a suggéré que les infractions aux dispositions relatives aux contributions illégales soient désormais considérées comme une manœuvre électorale frauduleuse, ce qui peut entraîner la perte des droits électoraux (droit de vote, d'éligibilité, etc.) pendant cinq ans. Il avait également suggéré de rendre responsables les dirigeants d'une entreprise qui violerait la loi. Dans les deux cas, les partis politiques ont rejeté ses propositions.

Quelqu'un pense-t-il sérieusement que les entreprises vont s'abstenir de contribuer indirectement à la caisse des partis politiques à partir du moment où leur rapport annuel contiendrait un engagement de respecter les dispositions de la loi?

La réalité est que les contributions des membres et des sympathisants représentent une proportion de moins en moins importante des revenus des partis. Et comme l'argent n'a pas d'odeur...

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

Pas de miracle!

Devant la force du dollar canadien, dont le niveau nuit de façon considérable aux exportations, les premiers ministres des provinces demandent une conférence fédérale-provinciale pour venir en aide à l'industrie tandis que certains exigent une baisse des taux d'intérêt. Pourtant, rien de cela ne règle cette crise profonde qui n'est pas propre au Canada.

Avant de faire quelque concession que ce soit aux entreprises qui demandent des baisses d'impôt et des mesures protectionnistes, demandons-nous si cela servira l'objectif visé: accroître la productivité de nos entreprises et relancer nos exportations vers les États-Unis. Poser la question, c'est y répondre. Aucune mesure protectionniste et aucune subvention déguisée n'aideront les manufacturiers à exporter leurs produits. Seuls le retour éventuel du huard à un niveau moins élevé et l'accroissement de la productivité, qui fait baisser le prix réel des produits, permettront de venir à bout du problème. Et cela risque de prendre du temps...

Pour ce qui est de la productivité, il est trop tard pour les entreprises qui se sont contentées de surfer sur la faiblesse du huard et d'encaisser les profits en dollars américains au lieu d'investir, comme ce fut le cas de l'industrie forestière. Quant à la valeur du dollar, il est aussi utopique de croire que la Banque du Canada

puisse renverser cette tendance lourde à l'échelle mondiale au cours des dernières années, qui a poussé toutes les devises à des niveaux élevés par rapport au dollar américain.

En fait, ce n'est ni le dollar canadien ni l'euro qui se sont appréciés, c'est le dollar américain qui a piqué du nez sous la pression d'un déficit commercial chronique avec le reste de la planète. Les symptômes sont les mêmes, mais le remède est différent. Si le dollar canadien était le seul à connaître une hausse à cause de conditions particulières, Ottawa pourrait intervenir. Mais dans la situation actuelle, les conséquences et les coûts d'une telle intervention risqueraient d'être plus dramatiques pour le reste de notre économie que si on ne faisait rien: inflation, bulle immobilière, chute du pouvoir d'achat, récession... et retour des déficits budgétaires.



Jean-Robert Sansfaçon

Les premiers ministres des provinces font bien de demander une rencontre avec Stephen Harper, mais de façon réaliste, il faut reconnaître qu'une baisse d'un quart ou d'un demi-point des taux d'intérêt aurait tout au plus l'effet d'un caillou jeté dans l'océan.

Si elles étaient honnêtes, les provinces diraient ouvertement que leur objectif ne consiste pas tant à demander un retour rapide de bien improbable du dollar à des niveaux passés mais à obtenir plus d'argent du fédéral pour répondre aux attentes de l'industrie. L'Ontario et le Québec tentent de profiter de la situation pour arracher quelques milliards qu'elles souhaitent mettre à la disposition des industries de l'auto là-bas et de la forêt chez nous, deux grands brailards très friands de fonds publics. Or ce ne sont pas ces industries qu'il faut aider en priorité mais celles qui sont porteuses d'avenir dans des économies avancées où la connaissance et la technologie l'emportent sur la production de madriers.

À l'heure actuelle, ce sont les manufacturiers américains qui se régalaient. Et comme ces entreprises ont un taux de productivité élevé, résultat de plusieurs années de monnaie forte, elles sont mieux placées que jamais pour concurrencer leurs adversaires sur les marchés mondiaux. L'Europe, le Canada et l'Asie n'ont pas d'autre choix que de s'adapter puisque la conjoncture intérieure américaine ne permet pas de prédire une remontée du dollar avant plusieurs mois.

jrsansfacon@ledevoir.com

L'école en otage

Un vacancier de passage chez nous cette semaine aura eu la nette impression qu'ici, l'éducation est affaire d'État. Tous les jours, une seule et unique préoccupation, réfléchie dans les médias: le bien-être de nos enfants à l'école. Illusion et mensonge! Il faudra rappeler à ce bienheureux touriste que le gênant spectacle auquel le Québec a assisté cette semaine a peut-être mis en scène l'école mais que ses acteurs n'ont servi ni l'intérêt des enfants, ni celui des parents d'élèves, ni même celui des professeurs, mais plutôt basement celui des formations politiques.

En matière de récupération, la palme revient bien sûr à l'Action démocratique du Québec (ADQ), qui a ouvert le bal en proférant la plus farfelue des menaces: renverser le gouvernement avec un prétexte aussi peu fouillé que l'abolition pure et simple des commissions scolaires, sans solution de rechange.



Marie-Andrée Chouinard

Bien sûr, à sa manière somme toute efficace, Mario Dumont aura fort bien humé le sentiment populaire et tiré de sa besace un véritable problème: une démocratie scolaire stagnante, qu'il s'acharne toutefois misérablement à transformer en apocalypse. Hier encore, Gilles Taillon, adjoint au chef de l'opposition, s'indignait des surplus de 309 millions de dollars réalisés cette année par les commissions scolaires, ce qui correspond à 3 % de leur budget total. La marge d'excédent acceptable, a-t-il martelé, équivaut en administration publique à 0,5 %.

Faut-il lui rappeler que sous sa gouverne — M. Taillon a dirigé la Fédération des commissions scolaires du Québec pendant deux ans, de 1996 à 1998 —, les commissions scolaires ont engrangé 174 millions, puis 139 millions, soit 2,6 % et 2,1 % du budget total des écoles, un résultat qui, dans certaines classes d'économie, serait facilement associé à une saine gestion?

Tout indique qu'elle fera patate, mais cette motion de l'ADQ brille de tous ses feux dans le répertoire des envolées politiques entièrement coupées de la réalité des élèves, ceux-là mêmes qu'on prétend pourtant vouloir «sauver».

Comme habiles manipulateurs de l'appareil politique, les syndicats n'ont de leçon à recevoir de personne, mais il faut reconnaître au président de la Centrale des syndicats du Québec, Réjean Parent, une lecture tout à fait juste lorsqu'il a dénoncé cette semaine la pénible livraison de l'école au populisme et à l'électorisme. «Sortons l'école de ce spectacle de variétés!», a-t-il lancé, excédé.

Lorsque le premier ministre et la ministre de l'Éducation annoncent le retour de la dictée dans les classes alors qu'elle n'en est jamais disparue, c'est le porte-voix politique qui répercute son écho sans d'abord être allé sonder les écoles. Lorsque libéraux et péquistes s'accusent les uns les autres d'avoir inventé puis fait dérailler la réforme, seule la partisanerie les agite, sans égards à leur conduite respective de l'appareil gouvernemental.

Le bon peuple n'est pas totalement dupe des manigances qui se jouent sous ses yeux. Mais pendant que l'école sert de gargarisme politique, un million d'élèves attendent, penauds, les changements et les bonnes nouvelles.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LE HUARD...



GARNOTTE
2007-11-10

LETTRES

Un éternel gavroche insolent?

Cette semaine, j'ai entendu de nombreuses personnes se poser une question essentielle. Comment se fait-il qu'après plus de 15 ans de vie publique, Mario Dumont donne, depuis ses premiers pas politiques, l'impression d'être un gamin talentueux et parfois un peu irrévéréncieux? Je trouve hautement significatif le fait que de nombreuses personnes l'appellent encore «le petit Mario». En fait, le vrai problème, c'est qu'on a l'impression que le galopin ne mûrit pas, ne vieillit pas, ne tire pas de leçons fécondantes des diverses expériences qu'il a vécues. Sauf erreur, dans toute l'histoire des chefs d'opposition, on a rarement vu un chef jouer si peu et si mal son rôle. Si Dumont ne réussit pas à modifier son image d'éternel gavroche et de «petit-cul» baveux, le succès de l'ADQ n'aura été que provisoire. Un coup de tonnerre et tout sera terminé!

Quant à Pauline Marois, son expérience indubitable ne l'aura pas empêchée de commettre une gaffe majeure en touchant à la citoyenneté des nouveaux venus. Et Charest est égal à lui-même, ce qui est beaucoup dire.

Décidément, il n'est pas du tout étonnant de constater le cynisme ambiant face au politique et à la politique. Quand verrons-nous

émerger des leaders solides et crédibles?

Jean-Serge Baribeau
Sociologue des médias
Montréal, le 8 novembre 2007

Un peu trop loin

Au cardinal Marc Ouellet, archevêque de Québec
Au sujet de la présentation du mémoire *Accommodements raisonnables et liberté religieuse au Québec*

Monsieur le cardinal,
C'est avec intérêt que j'ai lu votre mémoire *Accommodements raisonnables et liberté religieuse au Québec* présenté à la Commission sur les accommodements raisonnables présidée par l'historien et sociologue Gérard Bouchard et l'auteur et philosophe Charles Taylor, le 30 octobre 2007.

A mon humble avis, vous allez un peu trop loin en revendiquant le retour des écoles confessionnelles. Quelques lignes plus haut vous parlez d'«innovation créatrice au service du bien commun» et, tout à coup, vous manifestez l'option de rester coincé dans la tradition. Même si je ne suis pas d'accord avec vous, je respecte votre position paradoxale.

Comme plusieurs, je pense qu'il doit y avoir au pays un espace public neutre. Celui-ci se caractérise par l'appareil gouvernemental (fédéral, provincial, municipal, etc.). Ainsi, toutes les institutions qui appartiennent au secteur public doivent demeurer neutres ou laïques.

Ainsi donc, l'école publique québécoise doit être neutre et laïque. Ce n'est pas l'endroit pour y donner de l'enseignement religieux, pas plus que c'est l'endroit pour y donner des cours de formation en éthique et en culture religieuse. L'enseignement religieux est l'enseignement de la culture religieuse soit l'affaire de chaque religion et de chaque famille. Il faut que le système public d'enseignement se contente de transmettre les connaissances de base (mathématiques et langages, techniques et scientifiques).

Enfin, au lieu de revendiquer auprès du gouvernement le retour à l'enseignement confessionnel, il me semble qu'une «innovation créatrice au service du bien commun» dans le respect de la tradition serait de convaincre les catholiques d'ici de créer et de financer de véritables écoles privées catholiques non subventionnées par les gouvernements. Dans ces établissements, l'Église pourrait offrir son expertise en pédagogie — qui a fait sa renommée pendant plusieurs centaines d'années au Québec. Ainsi, l'Église pourrait s'assurer que les éléments de base exigés par les programmes pédagogiques du ministère de l'Éducation du Québec soient enseignés et qu'une place importante soit donnée à la transmission de savoirs qui ont fait la renommée de la légendaire tradition des écoles catholiques d'ici: l'enseignement de la religion, des langues et de l'histoire.

Benoit Voyer
Saint-Jérôme, le 8 novembre 2007

REVUE DE PRESSE

Haut et court

Manon Cornellier

Si le gouvernement Harper pensait se faire des amis en refusant d'intervenir pour demander aux autorités américaines de commuer la peine de mort du Canadien Robert Allen Smith en peine de prison à vie, il s'est royalement trompé. En fait, le gouvernement n'a trouvé qu'un allié prévisible: le *Calgary Herald*. Et encore, le quotidien se dit opposé à la peine capitale.

Selon le *Herald*, les conservateurs ont choisi la bonne façon d'approcher les problèmes de «criminalité violente transfrontalière». Parce que, explique-t-il, le crime a été commis aux États-Unis, que le meurtrier a eu droit à un procès juste et équitable et que la sentence est conforme aux lois de l'État du Montana. De l'avis du *Herald*, le gouvernement canadien a l'obligation d'intervenir quand un de ses citoyens fait face à un système judiciaire d'un pays qui n'est pas démocratique, mais cela ne peut s'appliquer lorsqu'il s'agit d'«une démocratie occidentale». Pourtant, le *Herald* espère que les remises en question de la peine capitale aux États-Unis conduiront à son abandon. Et de conclure: «Exécuter des criminels est simplement barbare et indigné du système judiciaire d'une démocratie moderne et éclairée».

Aucun autre quotidien ou chroniqueur n'a jusqu'à présent donné sa bénédiction aux conservateurs sur cette question. Au contraire. Licia Corbella écrit pour la chaîne SunMedia que la révulsion que provoque le crime de Smith n'a rien à voir avec la position de principe fondamentale exigée du Canada. «Le Canada est un pays opposé à la peine de mort. Point.» Elle s'insurge contre ce changement de politique fait en cachette pour préserver l'image d'un Parti conservateur champion de la loi et de l'ordre. «Smith est un monstre. Mais les Canadiens ont décidé il y a longtemps que la peine capitale était un encore plus gros. Honte aux conservateurs pour avoir estimé ce dernier.»

Le *Globe and Mail* libère l'approche

conservatrice va à contre-courant de la tradition canadienne, tant au pays que sur la scène internationale. «La mort n'est pas une peine comme une autre. La peine capitale est immorale et destructive car elle fait du système judiciaire un exécuteur du crime même — tuer de sang-froid — qu'il est censé punir.» Demander la clémence pour Smith n'a rien à voir avec une quelconque sympathie à son endroit. Elle s'impose parce que la peine de mort devrait disparaître. «C'est une honte de voir le gouvernement fédéral se dérober et ne pas défendre ce principe.»

Débat public exigé

Le *Ottawa Citizen* parle d'un devoir d'intervention pour le gouvernement, devoir auquel il ne devrait pas se soustraire sans en débattre publiquement. «Abandonner [Smith] sans débat public crée un précédent inquiétant. Il serait insensé de présupposer que toutes les personnes dans le couloir de la mort ont eu un procès juste, même aux États-Unis, un pays démocratique.» Le *Citizen* pense qu'en refusant d'intervenir auprès des États-Unis, le Canada mine sa capacité de s'opposer à la peine de mort ailleurs. Les raisons morales de s'opposer à la peine capitale, rappelle le quotidien, s'appliquent partout. «Le refus d'aider M. Smith ressemble à une admission tacite que la façon de faire américaine face à ce genre de personnes est meilleure que la nôtre. Ce n'est pas vrai.»

Le *Vancouver Sun* va dans le même sens, soutenant que le Canada ne peut avoir deux normes en matière de peine de mort. Le *Sun* reconnaît que bien des citoyens souhaitent la mort des pires criminels. «Mais ce n'est pas la loi. La loi au Canada, que le gouvernement ne prévoit pas changer selon (Stockwell) Day, est fondée sur le principe moral voulant que prendre une vie humaine est inacceptable, que le geste soit perpétré par un individu ou l'État.» Tant que cette loi prévaut, le gouvernement se doit d'en défendre les principes.

Le *Edmonton Journal* prévient les Cana-

diens qu'ils ne pourront plus automatiquement compter sur l'aide de leur gouvernement quand ils seront à l'étranger. «Les conservateurs de Harper n'iront au bâton pour vous que si le geste sert un ou l'autre de leurs programmes politiques, social ou moral.» Si le gouvernement ne croit plus qu'il faut s'opposer à la peine de mort, qu'il change la loi avec tous les risques que cela suppose. «Simon, il a le devoir de défendre les valeurs canadiennes telles qu'elles existent», insiste le quotidien.

Éviter les projecteurs

Jeffrey Simpson, du *Globe and Mail*, évoque les cris de «Meurtrier! Meurtrier!» que des députés conservateurs d'arrière-banc criaient la semaine dernière quand l'opposition posait des questions à ce sujet. Il en déduit que cela «venait probablement de conservateurs favorables à la peine de mort, qui voudraient son retour au Canada mais qui, privés de cette possibilité, applaudissent à son utilisation ailleurs». Que les lois américaines sont adoptées démocratiquement importe peu à Simpson. «Vous êtes pour ou contre la peine de mort. Si vous êtes contre, vous ne voulez pas qu'elle soit imposée à aucun Canadien, où qu'il soit. Vous cherchez à le ramener au pays pour qu'il y purge sa peine. A moins qu'en réalité vous ne soyez pour de la peine de mort mais ne voulez pas prendre le risque de faire le débat au Canada.»

Frances Russell, du *Winnipeg Free Press*, en conclut que les conservateurs veulent, avec cette politique, rassurer leur base traditionnelle, comme s'ils craignaient que celle-ci ne leur échappe. Elle ne voit pas d'autre raison à la réponse de Stephen Harper, qui dit ne pas vouloir donner l'impression d'un changement à son approche musclée en matière de justice. Elle trouve par ailleurs étrange d'invoquer le caractère démocratique d'un pays pour ne pas intervenir alors que le Canada, tout aussi démocratique, a lui-même connu des erreurs judiciaires graves. Selon elle, ce risque pourrait à lui seul suffire à rejeter la peine de mort.

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES



Les politiques fédérale du multiculturalisme et québécoise de l'interculturalisme entrent en contradiction.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les accommodements raisonnables dans un Québec souverain

MICHELLE LABELLE
FRANÇOIS ROCHER

Au nom du conseil d'administration des intellectuels pour la souveraineté (IPSO)

La commission Bouchard-Taylor a reçu le mandat d'analyser les enjeux liés aux pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Toutefois, la réflexion tient pour acquis un contexte particulier, celui de l'insertion du Québec au sein du Canada. Bien qu'il soit facile de comprendre qu'une commission mise sur pied par le gouvernement de Jean Charest ne veuille pas analyser toutes les options

possibles, il n'en demeure pas moins que, parmi les 60 questions formulées dans le document de consultation, aucune n'aborde comment la question des accommodements se poserait dans un Québec souverain.

Qu'il soit permis ici de noter que les références au contexte canadien sont peu nombreuses dans le document. Pour l'essentiel, on rappelle l'existence de la Charte canadienne des droits et libertés qui, tout comme la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, reconnaît le droit à l'égalité, vise à contraindre la discrimination et renforce la tradition démocratique libérale de notre société. Nulle part n'est-il fait mention du fait que l'article 27 de la Charte canadienne prescrit que « toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens ».

Cette exigence constitutionnelle a-t-elle une quelconque signification sur la manière de comprendre l'approche québécoise en matière de gestion de la diversité culturelle? La commission ne se pose pas la question. En revanche, elle précise que le multiculturalisme canadien a été rejeté par le gouvernement du Québec depuis le début des années 1980, alors que ce dernier a adopté une politique de l'interculturalisme.

La contradiction entre la constitutionnalisation du multiculturalisme et son rejet par le Québec ne semble pas faire trop de problèmes pour les rédacteurs du document de consultation. Pourtant, il s'agit, selon nous, d'un problème majeur qui contribue à alimenter les ambiguïtés qui entourent la manière dont la société québécoise se représente et, plus fondamentalement, la manière dont les personnes issues de l'immigration perçoivent les termes de leur insertion au Québec.

Multiculturalisme

Les politiques fédérale du multiculturalisme et québécoise de l'interculturalisme entrent en contradiction. Pourquoi? Dès son adoption en 1971, la politique du multiculturalisme de Pierre Elliott Trudeau visait à disqualifier la vision biculturelle du Canada à laquelle bien des Québécois étaient attachés. Pour Pierre Elliott Trudeau: « Dire que nous avons deux langues officielles, ce n'est pas dire que nous avons deux cultures officielles, et aucune n'est en soi plus officielle qu'une autre. Une politique de multiculturalisme doit s'appliquer à tous les Canadiens sans distinctions ».

Aujourd'hui, elle a pour objectifs, non seulement de favoriser la justice sociale et la participation civique, mais aussi de renforcer l'identité [...]. La valorisation de l'identité canadienne va de pair avec le renforcement de l'unité canadienne. Ces objectifs sont indissociables.

La politique québécoise prend sa source dans le *Livre blanc sur la culture* (1978), qui privilégiait les idées de rapprochement, de valeurs communes, d'évitement des ghettos. Aujourd'hui, elle a également comme objectifs la justice sociale, la participation civique, mais elle vise le renforcement de l'identité québécoise. [...] De plus, la politique interculturaliste stipule clairement que le Québec, contrairement au Canada, est une société dont le français est la langue commune de la vie publique et s'attend, à juste titre, à ce que tous les Qué-

bécois contribuent à son épanouissement.

Tous les gouvernements du Québec (de 1981 à ce jour) se sont opposés à la politique publique du multiculturalisme. Ils l'ont fait, non parce qu'ils étaient contre la reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise, mais parce que la politique fédérale ravale, depuis 1971, la nation québécoise au rang de minorité ethnique. Cette politique continue à le faire aujourd'hui malgré les discours de façade comme la reconnaissance du fait que les Québécois forment une nation dans un Canada uni. Les gouvernements du Québec l'ont fait également parce qu'ils cherchaient à renforcer un socle de valeurs communes québécoises. Or ces contradictions entre les deux façons de définir le Québec ont des effets structurants sur l'intégration sociale et politique des nouveaux arrivants. La souveraineté permettrait de lever cette ambiguïté référentielle.

Dans un Québec souverain...

Le débat sur la gestion de la diversité serait différent dans un Québec souverain pour trois raisons.

La souveraineté permettrait d'abord de consolider et d'élargir la nation québécoise en jetant les bases d'une citoyenneté inclusive et pluraliste. Le Québec élaborerait une politique de la citoyenneté ancrée dans une histoire et une spécificité fièrement revendiquées. En effet, une politique de gestion de la diversité qui s'appuie sur les notions de moralité et de culture, par exemple « le contrat moral d'intégration », ne suffit pas à constituer un facteur d'attraction pour les nouveaux arrivants et les nationaux.

Une politique de la citoyenneté, assortie de nos acquis en matière d'interculturalisme et de lutte contre le racisme, interpelle tous les citoyens du Québec quelle que soit leur origine. Elle prend sa pleine mesure lorsqu'un État souverain peut légiférer sur les conditions de naturalisation et d'acquisition de la citoyenneté et sur ses implications légales et politiques. Les valeurs morales et culturelles variant considérablement au sein de toute société, ne vaut-il pas mieux renforcer l'idée d'un socle de principes politiques inscrits dans une Constitution du Québec? C'est à la lumière de ce socle que devrait s'élaborer la gestion de la diversité et des accommodements raisonnables.

Ensuite, la souveraineté atténuerait l'insécurité qui se manifeste au sein de la nation québécoise quant à son statut minoritaire au sein de la fédération canadienne. Chez certains, elle serait éliminée par la constitution d'un État qui fournirait un pôle d'intégration clair. Elle rassurerait également un grand nombre de citoyens irrités par la confusion qui entoure la dualité des idéologies et des politiques publiques de référence: le multiculturalisme versus l'interculturalisme, le bilinguisme versus le français comme langue officielle, la Charte canadienne versus la Charte québécoise.

De plus, la souveraineté éliminerait l'épée de Damoclès que représente la possibilité d'une interprétation rétrograde et restrictive de la Charte de la langue française par la Cour suprême du Canada. En somme, les questions d'allégeance et de loyauté à l'endroit de la société d'accueil (canadienne ou québécoise) ne se poseraient plus, ce qui en soulagerait plus d'un.

Finalement, la souveraineté permettrait aux représentants du Québec de valoriser notre diversité et d'apporter notre contribution sur la scène internationale tout en s'inscrivant et en participant activement à la mise à jour des normes internationales en matière de respect des droits de la personne et de la gestion de la diversité. Depuis longtemps, le Québec affirme que les réseaux de ses citoyens d'adoption sont des fenêtres sur le monde.

Consolider le cadre et les balises

Un bon nombre de questions que se pose la commission Bouchard-Taylor ne disparaîtraient pas du jour au lendemain à la suite de l'accession du Québec à la souveraineté. En effet, la discrimination systémique, les inégalités économiques, l'inégalité dans la participation et la représentation politique des Québécois de di-

verses origines, la xénophobie continueraient à interpeller toutes les composantes de la société québécoise. De la même manière, le caractère pluriel de la société québécoise continuera à soulever des débats sur les accommodements raisonnables, la laïcité, les politiques d'inclusion et de reconnaissance de la diversité.

Toutefois, la souveraineté nous donnera les moyens de consolider et de faire jaillir un cadre référentiel nettement plus clair pour tous les Québécois. Il serait ainsi possible d'affirmer que les principaux fondements éthiques, politiques, culturels et juridiques du cadre civique commun sont les institutions démocratiques, la Charte québécoise des droits de la personne, la Charte de la langue française et la politique québécoise de l'interculturalisme sans que chacun de ces éléments soit remis en question ou balisé, comme c'est actuellement le cas, par le fait que le Québec continue d'être inféodé au cadre et aux normes canadiens.



ALAIN STANKÉ

Le Québec d'autrefois....

Les filles d'un côté, les gars de l'autre!

ALAIN STANKÉ

On parle beaucoup en ce moment d'accommodements raisonnables, d'intolérance et de comportements sexistes. Certaines personnes sont choquées de voir des femmes refuser d'être examinées par des médecins du sexe opposé ou... de se baigner dans la même piscine que les hommes...

Sait-on qu'il y a une cinquantaine d'années, au Québec, alors que la majorité était catholique, la ségrégation dans les piscines était pratique courante?

Tout jeune reporter pour le compte du *Petit Journal*, je me souviens d'avoir photographié en 1954 (voir photo plus haut) la plus grande piscine de l'Amérique du Nord (!). Placé au parc des Expositions, à Trois-Rivières, le joyau de la ville avait attiré l'attention du monde, non pas tant pour son gigantisme que pour sa « clôture ségrégationniste flottante » qui fut installée afin d'empêcher baigneurs et baigneuses de se mêler dans l'eau.

Avant la solution de l'ineffable barrière, on avait essayé d'atteindre le même but avec un câble. Moins visible (et beaucoup moins risible), celui-ci s'était avéré moins efficace.

Beaucoup d'eau a coulé depuis ce temps-là... On a sans doute raison de dire que le ridicule est comme la mauvaise haleine: on ne le remarque toujours que chez le voisin.



Denise Bombardier

La phobie de l'arbitraire

Il y a la vertu d'un côté. Dans notre société, elle s'exprime par une volonté indéniable d'instaurer l'égalité et la justice. Mais cette vertu est l'ennemi du bien lorsque, pour appliquer l'objectif, on perd de vue le sens commun, ce qui se vérifie chez nous alors que s'abat la tourmente des accommodements raisonnables. Toutes les positions extrémistes sur cette question finissent par se confondre et nous font perdre la raison. Celle de l'esprit et celle du cœur.

Nous avons construit, mine de rien, des murs et des fossés entre nous, si bien que personne ne résiste à lancer à la face de l'interlocuteur: « J'suis dans mon droit ». Même l'enfant a intégré dans son vocabulaire ce mot, qu'il lance à ses parents, à ses enseignants, dès qu'il est pris en faute. « C'est mon droit », dit l'enfant moderne là où l'enfant d'hier demandait la permission. Et la différence est de taille.

« C'est mon droit » suppose qu'on agit sans tenir compte de l'autre, l'adulte en l'occurrence. À huit ou dix ans, on n'a besoin que de la loi, que du règlement pour agir. Demander la permission suppose, au contraire, la reconnaissance implicite d'une autorité dont on dépend. Demander la permission, c'est vivre dans la contrainte non seulement légale, mais aussi morale. L'enfant-roi a le droit pour lui. L'enfant en voie d'être éduqué au sens fort du terme sait qu'il a des devoirs, et pas seulement scolaires. Bien élever les enfants, c'est consentir à des accommodements, ce mot en train de devenir un épouvantail, ce mot kidnappé, en quelque sorte, par les juristes d'une part et dévoyé par des têtes fortes ou brulées d'autre part.

Le cas mis en avant cette semaine, et dont un blâme a résulté pour l'Hôpital général juif de Montréal et le syndicat des préposés aux malades, jette un éclairage supplémentaire sur une dérive de l'humanité qui doit présider aux relations entre les êtres. Pourquoi doit-on obligatoirement se rendre devant les tribunaux pour consentir à une personne qui le demande, pour une question de pudeur, fût-elle d'inspiration religieuse, de recevoir des soins de corps par une personne de son sexe?

Il me semble que tout être le moins sensible et respectueux peut comprendre qu'une personne âgée réclame pour se faire laver une personne de son sexe. Pourquoi structurer ces demandes particulières en les coulant dans le béton des conventions collectives? Est-il encore possible de se parler, de discuter et de s'entendre sans la présence d'avocats, de négociateurs professionnels, de gestionnaires, des médias et, en dernier ressort, des politiciens?

Dans le cas de figure, il s'agit d'accommodements pour des juifs religieux, mais j'ai eu une vieille tante, ni bégueule ni prude dans sa vie, qui a refusé qu'un aide-soignant lui prodigue des soins intimes à quelques jours de sa mort. Beaucoup de vieilles dames sont mal à l'aise et se sentent honteuses dans ces circonstances. On nous répliquera que les conditions de vie en centres de soins de longue durée bousculent déjà les vieillards et qu'une bousculade de plus, ma foi, a peu d'importance. Hélas...

Cette question des accommodements prêterait de son intensité dramatique si la phobie de l'arbitraire qui entraîne une judiciarisation systématique de tous les comportements s'atténuait. La peur de l'inégalité, de l'injustice, à laquelle s'ajoute celle de la sexualisation des rôles, transforme la vie en société en tribunal permanent. Les uns testent leur droit au lieu de chercher une solution sans cadre juridique et les autres réagissent, la charte dans une main, la convention collective dans l'autre.

Cette hantise de l'arbitraire, c'est la peur des privilèges, anti-élitiste, niant absolument les différences entre les sexes. Cette obsession du nivellement, « tout le monde est pareil », est une attitude primaire, autoritaire, hargneuse, vengeresse et stupide pouvant se résumer par une phrase: « T'auras pas c'que j'peux pas avoir ».

En fait, c'est une vision inhumaine des relations entre les êtres, car l'arbitraire est au cœur de nos vies. On choisit nos amours par l'arbitraire, on s'attache à nos amis arbitrairement. On est gentil avec ceux qui nous séduisent de façon arbitraire, on aime telle musique, tel film, telle esthétique arbitrairement. La beauté sera toujours discriminatoire. La gentillesse d'une personne nous convaincra de lui accorder ce qu'on refusera à une autre antipathique. Un préposé au public sera plus patient et attentif à aider un client courtois qu'un autre agressif et impoli. Va-t-on tenter de judiciariser ces réalités afin d'en arriver à créer l'homme-robot adapté aux exigences des chartes et des tribunaux?

Le droit est devenu un carcan si étouffant que chacun tend à se protéger de l'autre. La rectitude politique, cette hypocrisie qui pourrit l'atmosphère, complète le décor dans lequel se déroule la vie dans un monde où la compréhension a cédé le pas à l'injonction. Un exemple: dans une garderie, des parents végétariens en vertu de préceptes religieux ont eu recours à un avocat pour exiger des repas adaptés pour leur petit. Ils avaient tout simplement oublié de discuter avec la direction, qui aurait été prête à s'entendre avec eux pour que l'enfant ne mange pas de viande. La cause est aujourd'hui pendante devant le tribunal.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (commissariat) Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Pécourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumoulin (correctrices), Jacques Nadeau (photographe); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpeit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Levesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Étienne Plamondon-Emond (commissaire à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéclé (Québec), Monique Bédier (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Lévesque, Amélie Maltis, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zémaitis, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRACÉ Caroline Simard (responsable services à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Lecierc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine LaFleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

IDÉES

L'ENQUÊTE D'HERVÉ FISCHER SUR LE QUÉBEC IMAGINAIRE

Testament pour Rosalie et Simone

Dans un Québec imaginaire, les citoyens consommeraient local, biologique, environnemental, équitable, et de préférence des produits du terroir

Il y a quelque temps, *Le Devoir* interpellait ses lecteurs en soutenant l'enquête «Québec imaginaire» lancée par l'artiste et philosophe Hervé Fischer. Saisissant le contexte sociopolitique tout à fait unique dans lequel le Québec se trouve actuellement, nous vous posons deux grandes questions: «Qu'est-ce que le Québec réel?» et «Quel est votre Québec imaginaire?». Vous avez été nombreux à répondre, contribuant au succès de l'aventure. Nous reproduisons encore aujourd'hui quelques-unes de vos réflexions, leur totalité étant regroupée dans le carnet Web hébergé par *Le Devoir* (www.ledevoir.com/societe/blogs/quebecimaginaire). Soyez nombreux à vous prononcer autour de ces grandes interrogations! Livrez vos idées à: quebecimaginaire@ledevoir.com ou acheminez vos textes à notre adresse postale (2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, H3A 3M9). Au terme de cette enquête, l'auteur colligera des extraits des réponses et les publiera dans un ouvrage à paraître chez VLB éditeur.

ROCK BEAUDET
Montréal

Pour répondre à la question «Qu'est-ce que le Québec réel?», j'utiliserai une image, celle d'un Québécois qui gagnerait un énorme gros lot à la 6/49. Son comportement serait typique de celui d'un citoyen du Québec réel, vivant dans un monde de surconsommation, envahi par la publicité tapageuse, créant des désirs sans fin. C'est pourquoi il s'empresserait de faire l'acquisition d'un milieu humide pour pouvoir le remblayer et y construire son petit Moulin-sart à lui. Il aurait aussi un Yukon XL et une Ferrari devant la porte, un gros yacht, deux motomarines, deux VTT, deux Harley Davidson et un hydravion avec accès au fletive. Il posséderait plus ou moins les

mêmes biens (pourquoi s'en priver quand on peut tout avoir en double?) à la campagne, à Mont-Tremblant ou à Sutton. N'ayant pas de temps à perdre, il mangerait presque toujours des mets préparés et utiliserait de la vaisselle jetable. Il serait millionnaire, après tout, et son agenda serait bien rempli. Il se conduirait comme les stars de ce monde (pas les Hubert Reeves mais plutôt les Céline Dion, Tom Cruise et Patrick Roy). Il aurait sa carte platine lui permettant d'accéder en tout temps à un club d'entraînement-SPA-conseil avec accès privilégié à une clinique de santé privée. Ses enfants seraient inscrits à une école privée offrant une gamme de plus complètes d'activités culturelles, d'art, de musique et de sport, de soutien-conseil pour les études et les devoirs et de nombreuses sorties éducatives, tant régionales qu'internationales.

Enfin, il favoriserait le libre-échange sans concession sociale ou environnementale, les travailleurs mexicains qui ramassent les petits fruits (mais pas leurs droits à la syndicalisation et à l'immigration), la construction de ponts, d'autoroutes et de casinos. Enfin, il serait contre les impôts et les taxes qui réduisent son pouvoir d'achat, les syndicats qui font gonfler les prix, les altermondialistes et les environnementalistes qui bloquent les beaux projets de développement ou d'exploitation des ressources. C'est cet individu qui, pour moi, personnifie malheureusement le Québec réel et tout ce que cela sous-entend. Pour répondre à ce que serait pour moi le Québec imaginaire, j'utiliserai la forme d'un testament pour désigner le legs que j'aimerais faire à mes deux filles, Rosalie et Simone. J'aimerais pouvoir leur léguer un Québec imaginaire.

Peut-être que nous manquons de leaders pour passer d'un monde réel à un pays imaginaire...

Un Québec qui respecterait les milieux humides et toutes les créatures qui y vivent, qui ferait bayer d'envie tous les États de la planète grâce à un réseau de transport collectif avant-gardiste et accessible comprenant des cybertrains, des tramways, des bateaux, des autobus, des pistes cyclables et des allées piétonnières reliant toutes les communautés entre elles (villes, banlieues et quartiers). Ce serait un Québec où le transport des marchandises se ferait assuré par des bateaux, des trains et des camionnettes électriques plutôt que par une multitude de camions au diesel. Ce Québec remplacerait sa production d'énergie nucléaire, au mazout et au gaz (ports méthaniers compris) par l'efficacité énergétique, la géothermie, l'éolien et le solaire. Un maximum de biens seraient en copropriété et en location de façon à en limiter les quantités (moyens de transport, chalets, équipements de camping, de sport, de musique, de jardinage, etc.). Dans ce Québec imaginaire, les citoyens consommeraient local, biologique, environnemental, équi-

table, et de préférence des produits du terroir et très rarement de l'international, de manière à réduire leur empreinte écologique. Il n'y aurait plus de déchets en raison de la réduction de la consommation, de la réutilisation maximale et du recyclage complet des biens à la fin de leur cycle de vie. Les citoyens se conduiraient comme les étoiles de ce monde: pas les stars à la Arnold Schwarzenegger mais plutôt celles comme Hubert Reeves, Laure Waridel et Steven Guilbault. Les citoyens de ce Québec imaginaire auraient leur cartsoleil (avec panneau solaire) qui leur permettrait d'accéder en tout temps aux divers complexes sportifs des organismes d'enseignement et auraient un accès privilégié à des cliniques familiales de santé publique. Leurs enfants seraient inscrits à des écoles publiques offrant une gamme

Enfin, ils s'exprimeraient en français et favoriseraient le commerce équitable, les coopératives, un accès facile à la syndicalisation et à l'immigration, le partage des brevets sur la vie, la construction de ponts entre les générations, de pistes cyclables et de centres d'économie sociale. Ils seraient contre les baisses d'impôt et de taxes, les profits mal redistribués ou surcapitalisés, les oligopoles et les monopoles, les fusions et le dégraissage ainsi que les mesures empêchant toute personne de la Terre à se prévaloir de ses droits économiques et sociaux. Ces citoyens ouverts sur le monde et prêts à partager leurs richesses composeraient ce que serait pour moi et pour mes filles un magnifique Québec imaginaire. Mais peut-être que nous manquons de leaders et de visionnaires pour que nous puis-



Américains ou Québécois? Qui sommes-nous?

NICOLAS JACQUES-MOREL
Étudiant au collégial à Laval

Qui sommes-nous? Qu'est-ce qu'un Québécois? Un homme sage m'a dit un jour: «Sont Québécois ceux qui le disent et le pensent.» Cette définition inclusive du Québécois est certes une bonne idée, mais qu'en est-il réellement? Car en 2007, il est difficile d'être autre chose qu'un Américain. C'est ce que nous sommes en effet si nous tondons la pelouse de notre maison de banlieue, si nous rêvons d'une piscine creusée ou de la Mustang pour laquelle nous économisons (ou empruntons). C'est aussi ce que nous sommes lorsque nous plaçons le linge dans la laveuse, ouvrons le réfrigérateur ou écoutons *Perdus* ou *24 heures chrono* à la télévision. C'est ce que nous sommes dans de nombreux gestes quotidiens auxquels nous ne nous attardons pas vraiment. Mais si nous nous en donnons la peine, nous voyons à quel point la culture anglo-saxonne a envahi la nôtre. Même nos artistes n'échappent pas à cette règle: Céline Dion chante en anglais, Danny Bédard, Sylvain Cossette et Kevin Parent ont des succès en anglais sur leurs compilations. Pourtant, nous avons aussi nos valeurs. Et nos réactions collectives devant les mêmes événements sont généralement très différentes de celles de nos voisins: les Québécois auraient voulu ôter ses armes à Kimveer Gill, l'auteur de la fusillade du 13 septembre 2006 au collég Dawson de Montréal, pour qu'il soit incapable de tuer. Les Américains, eux, auraient voulu en donner aux victimes de Cho Seng-Hui, le tueur du campus de Virginia Tech, pour qu'elles se défendent.

Suivre ou se dissocier du modèle? Fort heureusement, ces différences ne s'arrêtent pas aux émotions suscitées par les tragédies: elles concernent aussi des sujets plus généraux. Il suffit de prendre n'importe quel sondage pancanadien pour constater que, pour une question donnée, les Québécois se distinguent souvent par des attitudes notablement différentes de celles du reste du pays. Alors, pour reconstruire notre société, faut-il s'appuyer sur le modèle anglo-saxon, comme nous le faisons dans de nombreux domaines, ou s'en dissocier? Au-delà de l'évidence même de cette question, nous devrions nous demander comment il se fait, précisément, que cette question nous apparaisse banale. Je rêve d'un Québec où la réponse à cette question sauterait aux yeux, un Québec où tous les Québécois trouveraient naturel de sacrifier une part de leur salaire pour le bénéfice de ceux qui se trouveraient subitement dans le besoin, un Québec où les impôts élevés, sans déductions ni échappatoires, seraient acceptés parce qu'ils permettraient la gratuité totale des services de santé, d'éducation, de transports en commun, de l'eau, du pain, des garderies, et où l'exploitation de toutes les ressources naturelles serait affaire d'Etat et gérée de façon rentable et respectueuse pour l'environnement. Je rêve d'un Québec sans travail le dimanche, sans voitures, sans banlieues, sans villas, où tous vivraient dans des appartements petits mais dotés de véritables salons publics, où on discuterait, danserait, ferait des parties de hockey, cuisinerait et mangerait dans le respect et la confiance. Je rêve d'un Québec où on ne parlera plus de tolérance ni d'accommodements mais plutôt de bienveillance, de partage et de vivre-ensemble. En un mot: d'une communauté.

Le Québec de mes rêves n'est pas seulement un pays

Il est avant tout constitué de gens et de gestes

CHANTAL LEBEL

Mon Québec imaginaire semble être celui de bien des gens: ouvert, pluriethnique, français, polyglotte, laïque, spirituel, riche, éduqué, autonome et pays. Cependant, mon Québec imaginaire ne peut pas être fait que de grands principes. En fait, mon Québec imaginaire n'est pas seulement un pays. Il est avant tout constitué de gens et de gestes. Mon Québec imaginaire, c'est la somme de tout un chacun. C'est la participation de chaque citoyen, c'est la responsabilisation de chaque individu. Mon Québec imaginaire, c'est un enfant, une ado, un homme, une femme, une retraitée, un vieux, un patron, un prof... De façon plus pragmatique, dans mon Québec imaginaire, ce ne sont pas les enfants qui dictent leur comportement aux parents, ce sont les parents qui encadrent, avec cohérence, leurs rejetons. Dans mon Québec imaginaire, les ados ne sont pas que des guenilles signées à la mode de chez nous, ils sont aussi des citoyens préoccupés par l'environnement, le civisme, l'ouverture aux autres. Dans mon Québec imaginaire, les adultes ne sont pas des numéros qu'on soigne, ce sont eux-mêmes qui se responsabilisent devant leur santé et qui se soignent. Dans mon Québec imaginaire, les retraités ne sont pas que des consommateurs, ce sont des gens engagés dans le bénévolat.

Dans mon Québec imaginaire, les vieux ne vivent pas dans leur dortoir ou dans leur isolement, ils vivent aux côtés de jeunes et de moins jeunes et participent à la mémoire collective. Dans mon Québec imaginaire, il n'y a pas de patrons fantômes, inaccessibles ou inhumains, il y a des patrons qui instaillent une philosophie d'entreprise axée sur la qualité de vie des travailleurs. [...] Dans mon Québec imaginaire, l'individu se fait aussi citoyen. Bon citoyen. Par exemple, si se mobiliser socialement n'achète plus de produits suremballés, il entreprend la naturalisation d'un lac, il enseigne à ses ados d'être conscients de leurs actes, gestes et bruits, il prône la discipline et la liberté dans une maison, une classe, une entreprise, il nettoie sa maison, sa cour et son bout de rue, il ne vandalise pas l'espace public et privé... **Le Québec responsable** Dans mon Québec imaginaire, les jeunes migrent des régions vers les grandes villes pour leurs études et la vitalité culturelle et retournent ensuite dans leur patelin. Les élus des régions favorisent la création de PME, de projets spéciaux et de partenariats. Les entrepreneurs, eux, s'installent partout au Québec, pas seulement dans les grands centres. Les industries de haute technologie, le secteur de la télévision et les entreprises de recherche en sciences, par exemple, s'installent aussi en région. Dans mon Québec imaginaire, les poli-

tiens ne sont plus au service de la politique et de l'économie, ils sont au service de leurs concitoyens pour baliser les normes sociales et répondre aux demandes afin de construire un Québec meilleur. Les politiciens sont la voix du peuple et non celle des lobbys. Ils suivent la voie de la majorité et non celle du marché à outrance. Dans mon Québec imaginaire, les individus-citoyens s'occupent enfin de leurs déchets, de leur pollution, de leur santé, de l'éducation de leurs enfants et des enfants des autres (un proverbe africain dit que ça prend tout un village pour élever un enfant), ils font pousser des arbres, s'en occupent et se mobilisent, quand ils le peuvent, pour faire progresser les valeurs, les lois, les consciences. Vous avez certainement compris que mon Québec imaginaire, c'est chaque individu capable de se responsabiliser vis-à-vis de lui-même et de sa société, peu importe son âge, son sexe, son héritage et sa couleur. Si chaque enfant était responsable de nettoyer les petits dégâts qu'il fait, responsable de nommer ses erreurs, responsable de planter des graines en terre et de suivre l'évolution, responsable de garder sa chambre et sa cour propres, responsable des conséquences de ses actes, une fois à l'adolescence, il y aurait un sacré bout de fait! Il ne lui resterait qu'à devenir responsable de sa santé, de ses déchets, de son environnement. Mon Québec imaginaire, c'est un individu-citoyen responsable multiplié par 7,5 millions.



LE RÉPERTOIRE ETHNOCULTUREL DE MONTRÉAL
ÉD. 2008
Un outil indispensable pour rejoindre les communautés ethnoculturelles.
Pour commander un exemplaire 38\$, communiquez avec nous au (514) 842-7127 poste 222 / monique_joachim@yahoo.ca
www.ethnopolis.com